

Sainte-Foy, le 3 janvier 2005

Madame Danielle Dallaire,  
Coordonnatrice du secrétariat à la commission  
BAPE  
Projet promenade Samuel-De Champlain  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Redonner le fleuve aux Québécois

Madame Danielle Dallaire,

En prenant connaissance des différents mémoires et interventions concernant l'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain dans le cadre des audiences publiques du BAPE, l'accès à l'eau du fleuve Saint-Laurent pour les baigneurs nous est apparu comme un élément qu'il est important de considérer. Avec l'amélioration constatée de la qualité de l'eau du fleuve, la baignade devient de plus en plus possible dans la région de Québec. En plus de permettre la baignade en été, l'aménagement d'une ou de plusieurs plages offrirait un espace de détente particulièrement attrayant et apprécié des jeunes et des moins jeunes.

Même si cette plage était accessible à toutes et à tous, il est certain que ce sont les résidents et résidentes des quartiers limitrophes à une future baignade qui seraient les premiers à s'y rendre. C'est donc à ce titre que la Corporation des loisirs désire émettre son opinion car ce sont les jeunes et les moins jeunes des quartiers Saint-Louis-de-France, Saint-Yves et Sillery qui seraient les premiers à assurer le succès d'une telle initiative et à en bénéficier.

La corporation des loisirs est consciente que l'aménagement d'infrastructures et de plages pouvant accueillir des baigneurs nécessitera des études d'impacts environnementales complémentaires ainsi que l'autorisation de plusieurs instances gouvernementales. Il semble donc irréaliste de penser qu'il soit possible d'aménager rapidement de telles infrastructures compte tenu des délais serrés liés au 400<sup>e</sup>

anniversaire de la fondation de Québec. Il serait cependant malheureux d'écarter cette option pour une simple question de date de réalisation à respecter.

Il serait donc opportun que les études actuelles et les travaux d'aménagement prévus pour 2008 puissent tenir compte de l'implantation future de plages accessibles aux baigneurs dans une phase ultérieure à 2008. La prise en compte d'une telle éventualité donnerait alors tout son sens au concept «redonner le fleuve au Québécois» véhiculé par la CCNQ. Elle écarterait de ce fait le sentiment qui se dégage actuellement de ce vaste projet voulant qu'on dépense 70 millions de dollars de nos deniers publics pour déplacer de quelques mètres une autoroute et deux terrains de soccer pour y aménager des espaces paysagers et de promenade.

Par ces commentaires, le comité de direction de la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France désire attirer l'attention du BAPE et de la CCNQ sur cet aspect du projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain pour que celui-ci puisse réellement redonner, un jour, le fleuve aux Québécois.

Espérant que ces quelques commentaires vous seront utiles, veuillez agréer Madame Dallaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Robert Lagacé,  
Président de la Corporation des  
loisirs de Saint-Louis-de-France

Damien de Halleux,  
Vice-président de la corporation des  
loisirs de Saint-Louis-de-France

C.c. : Madame Diane Simard, directrice du projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain, CCNQ.